

Arrêté portant sur la liste des candidats autorisés à se présenter aux épreuves du Diplôme d'État de Moniteur
Éducateur (DEME)

Session 2022

La rectrice de l'académie de Dijon,

Vu le décret n°2007-898 du 15 mai 2007 relatif au diplôme d'État de moniteur éducateur ;
Vu les décrets n°2019-1554 et n°2019-1558 du 30 décembre 2019 relatif aux attributions des recteurs de région académique et des recteurs d'académie et portant diverses mesures réglementaires dans le code de l'éducation ;
Vu l'arrêté du 20 juin 2007 relatif au diplôme d'État de moniteur éducateur ;
Vu l'arrêté du 18 octobre 2012 modifié relatif au diplôme d'État de moniteur éducateur ;
Vu l'arrêté du 4 novembre 2020 portant mesures provisoires de mise en œuvre de la formation pratique pour les candidats aux diplômes du travail social en raison de la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;
Vu la circulaire interministérielle DGAS/DS 4A n°2007-436 du 11 décembre 2007 relative aux modalités des formations préparatoires et d'obtention du Diplôme d'État de moniteur éducateur.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Les candidats autorisés à se présenter aux épreuves du Diplôme d'État de Moniteur Éducateur à la session 2022 sont les suivant(e)s :

ADJDIR Amel
BEN MOHAMED Hayat
BESANCON Charline
BLANCHARD Laura
BONVALOT Chloé
BOYAUX Marie
BREFORT Manon
CALAIS Gaétan
CARRIAS Bérengère
CASTRO Elisabeth
CELESTIN Joseph
CORREIA Victoria
COTTE Perrine
COUR Mathilde
DESBOIS Lola
DESPREZ Gabrielle
DHERISSART Lucie
DI LODOVICO Shannon
DUMONT Florent
ECOFFET Solène
FEVRE Marine
FLAMAND Nathalie
GAGNANT Maxime
GENEAU DE LAMARLIERE Émeline

GUERET Orlane
GUIGUE Nicolas
HAOUES Mohamed
HERNANDEZ Marie-Sarah
JEANNOT Kevin
LABIGAND Juliette
LAHMAR Anissa
LAUVERGEON Chloé
LEVILLAIN Morgane
LORILLIARD Christelle
LUBOLOKO Christopher
MALEZIEUX Sarah
MALIAPIN Florane
MALNAR Louis
MARECHAL Sabrina
MARQUE Aurélie
MATHY Mélanie
MILLOT Clémence
MILOT Estelle
MILOT Pauline
NAUDIN Alain
NOVEMBRE Cédric
PERNIN Charlène
PONCELET Marion
QUENOT Dylan
QUESNEL Laëtitia
SADI Helga
SCHERER Anais
SOUBIRAN Camille
SPOSITO Cécile
TAYEB Issame
TESTEVIDE Léa
THIBERT Safia
VAN EERDEWEGH Charline
VELY Caroline
VESOUX Marianne
VILACA Aurélien
VOIGNIER Manon
WILSON Léa
ZAHOUANI Nabil
ZAIDI Imane

ARTICLE 2 : La secrétaire générale de l'académie de Dijon est chargée de l'application du présent arrêté.

Fait à Dijon, le 19/01/2022

La rectrice de l'académie de Dijon,

Pour la rectrice et par délégation,
la secrétaire générale de l'académie de Dijon, Nathalie ALBERT-MORETTI

Caroline VAYROU